

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Coragen™ MaX Insecticide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002517

Numéro d'enregistrement de produit PCP #34385

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8 Date de révision: 07/09/2024 Numéro de la FDS: 50002517 Date de dernière parution: 06/16/2022
Date de la première parution: 10/29/2021

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Chlorantraniliprole	Chlorantraniliprole	500008-45-7	47.85
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	$\geq 1 - < 5$
glycerol	glycerol	56-81-5	$\geq 1 - < 5$
Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	$\geq 1 - < 5$

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition.
Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'œil intact.

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

- Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone
Composés de brome
Composés chlorés
Cyanure d'hydrogène
Chlorure d'hydrogène
oxydes de soufre
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection personnelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé. Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	: Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Collecter le maximum du déversement avec un produit absorbant approprié. Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL
glycerol	56-81-5	TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux aérosols, porter un appareil de protection respiratoire individuelle et des vêtements de protection appropriés.
- Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Remarques	: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures de protection	: Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit. Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé. Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.
Mesures d'hygiène	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: liquide
Forme	: suspension
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: doux aromatique
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 5.6 Concentration: 100 % Méthode: CIPAC MT 75.3 5.2 Méthode: CIPAC MT 75.3 <** Phrase language not available: [3F] CUST - FMC09_000000019 **>

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Méthode: Coupe fermée Pensky-Martens - PMCC Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Ne devrait pas être inflammable
Auto-allumage	:	> 600 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	env. 1.26 (20 °C) Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.3
Densité	:	env. 1.26 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	dispersable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	458 - 724 mPa.s (20 °C) Méthode: CIPAC MT 192 436 - 708 mPa.s (40 °C) Méthode: CIPAC MT 192
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non-oxydant
Tension superficielle	: 57.41 mN/m, 5 g/l, 20 °C
poids moléculaire	: Sans objet
Vitesse de corrosion du métal	: env. 0.04 mm/a
Taille des particules	: Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	: Éviter les températures extrêmes Éviter la formation d'aérosols.
Produits incompatibles	: Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 425 de l'OECD BPL: oui Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale Remarques: pas de mortalité
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.16 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Symptômes: Irritation
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: pas de mortalité

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 31.7 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

glycerol:

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 11,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): 11 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye, mâle et femelle): 56,750 mg/kg

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.
BPL : oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

glycerol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Remarques : Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

Résultat	:	Légère ou aucune irritation des yeux
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD
BPL	:	oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD
BPL	:	oui
Remarques	:	Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

propane-1,2-diol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

glycerol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Résultat	:	Irritation des yeux
----------	---	---------------------

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce	:	les souris
Évaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	Directives du test 429 de l'OECD
BPL	:	oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL	:	oui

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : les souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

propane-1,2-diol:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

Mutagenécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Type d'essai: Test du micronoyau
Système de test: Lymphocytes humains
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule
germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un
mutagène des cellules germinales.

propane-1,2-diol:

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif

glycerol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 805 - 1,076 mg/kg p.c./jour
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 mois
NOAEL : 158 - 1,155 mg/kg p.c./jour
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

glycerol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 years années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Composants:

Chlorantraniliprole:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20,000 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 20,000 ppm
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Pré-natal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 6 - 20 Days
Toxicité maternelle générale: NOEL: 1,000 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOEL: 1,000 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

glycerol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

Composants:

Chlorantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 1188 - 1526 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 Days
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,700 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 160 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

glycerol:

Espèce : Rat
LOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 14 d
Dose : 0, 1, 1.93, 3.91 mg/L
Symptômes : irritation des voies respiratoires, Décès

Espèce : Rat
NOAEL : 0.165 mg/l
LOAEL : 0.662 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 13 w
Dose : 0, 0.033, 0.165, 0.662 mg/L

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Symptômes : irritation des voies respiratoires

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Composants:

Chlorantraniliprole:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 21 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 7.9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

LOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

BPL: oui

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.

Méthode: Directives du test 217 de l'OECD
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 334 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: Directives du test 213 de l'OECD
BPL: oui

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 313 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par contact
Méthode: Directives du test 214 de l'OECD
BPL: oui

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 4,179 mg/kg
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: Directives du test 223 de l'OECD
BPL: oui

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 15.1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

CL50 (Cyprinodon sp. (Vairon)): > 12 mg/l

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

		Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Hyaella azteca (Amphipode)): 0.26 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
		CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0.0067 - 0.011 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 2 mg/l Durée d'exposition: 120 h
		NOEC (Lemna gibba (lentille d'eau)): 2 mg/l Durée d'exposition: 14 d
		ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 1.28 mg/l Durée d'exposition: 36 d
		NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.110 mg/l Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00447 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300 BPL: oui
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Méthode: Directives du test 207 de l'OECD BPL: oui
		Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote. Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 4.0 µg/abeille Durée d'exposition: 72 h Point final: Toxicité aiguë par contact Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone
		DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.005 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 104.1 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.0274 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50 (Poephila guttata (diamant mandarin)): > 2,250 mg/kg

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 34,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 13,020 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

glycerol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 885 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 2,900 mg/l
Durée d'exposition: 192 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida): 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation (DT50): 10 d (25 °C) pH: 9

Demi-vie de dégradation (DT50): 0.3 d (50 °C) pH: 9

Demi-vie de dégradation (DT50): > 31 d pH: 5

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Biodégradation: 23.6 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

glycerol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 24 h

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Chlorantraniliprole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 14
Méthode: Directives du test 305 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.77 (20 °C)
pH: 4

log Pow: 2.86 (20 °C)
pH: 7

log Pow: 2.80 (20 °C)
pH: 9

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07

glycerol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.75 (25 °C)
pH: 7.4

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est disponible.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 362 ml/g, log Koc: 2.55
Remarques: Mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté comme un produit non-utilisé.
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
	: ()
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Dangereux pour l'environnement	: oui

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 3082
Nom d'expédition	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
	: ()
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Dangereux pour l'environnement	: oui

Code IMDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
	: ()
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
	: ()
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Code ERG	: 171
Polluant marin	: oui

Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8	Date de révision: 07/09/2024	Numéro de la FDS: 50002517	Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Distillates (petroleum), hydrotreated light ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: En conformité avec les inventaires
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: Non en conformité avec les inventaires
DSL	: Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.
ENCS	: Non en conformité avec les inventaires
ISHL	: Non en conformité avec les inventaires
KECI	: Non en conformité avec les inventaires
PICCS	: Non en conformité avec les inventaires
IECSC	: Non en conformité avec les inventaires
NZIoC	: Non en conformité avec les inventaires
TECI	: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

CA QC OEL : en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-
nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-
minants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit

Coragen™ MaX Insecticide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/16/2022
1.8	07/09/2024	50002517	Date de la première parution: 10/29/2021

spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique